

Conditions générales de contrat et de voyage

Veillez lire attentivement les modalités et conditions suivantes avant d'effectuer votre réservation, car elles constituent la base de votre contrat avec Golf Trotter Sàrl, nos obligations et vos engagements y sont détaillés. Si vous avez des questions concernant les présentes modalités et conditions, n'hésitez pas à nous contacter. Votre contrat est avec Golf Trotter Sàrl, société enregistrée au registre du commerce à Genève CHE-165.182.131 sous le régime des lois Suisse, et qui agit à titre d'agent pour tous les fournisseurs.

1. RÉSERVATION ET CONFIRMATION

Un contrat sera établi entre vous et Golf Trotter Sàrl, une fois que nous aurons reçu votre acompte, ou le paiement intégral dans les 4 semaines avant le départ et après réception d'une confirmation écrite de la facture. Votre facture de confirmation détaille l'ensemble des éléments de votre réservation. Il est de votre responsabilité de vérifier son contenu attentivement car tout changement effectué ultérieurement à votre réservation sera considéré comme un amendement ou une annulation et donc susceptible d'être soumis à des frais. Si vous avez formulé une requête spéciale, et que nous n'avons pas confirmé si celle-ci peut être respectée avant la réservation, nous ne saurons nous engager à garantir l'exécution de cette requête.

2. PAIEMENT DU SOLDE.

Le solde du coût de votre séjour doit être payé au moins quatre semaines avant la date d'arrivée.

3. GARANTIE DE PRIX.

Le coût des éléments du séjour que vous avez réservé auprès de nous ne saura être sujet à des frais supplémentaires une fois que notre facture de confirmation a été émise.

4. MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR VOUS.

Si vous souhaitez effectuer des modifications à votre séjour de golf après réception de la confirmation, vous devez nous en informer le plus tôt possible par écrit. Les frais de modification ou d'annulation sont calculés à compter de la date de réception de votre requête ou notification. Nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour les honorer mais nous ne saurons garantir que lesdites modifications pourront être réalisées.

5 MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR NOUS.

Si nous effectuons une modification aux dispositions déjà prises, nous vous en informerons dès que possible. S'il s'agit d'un changement majeur, par exemple un changement de date ou de destination, vous pouvez exiger un remboursement de toutes les sommes versées. S'il s'agit d'un changement mineur, par exemple changement d'horaire de tee ou d'ordre de jeu, vous ne pourrez prétendre à un remboursement ou une compensation et aucun remboursement ne sera dû en cas de *force majeure*.

La signification du terme "force majeure" comprend, sans s'y limiter, une guerre, une menace de guerre, une émeute ou des troubles civils, un conflit ouvrier ou une menace de conflit ouvrier, une catastrophe naturelle ou nucléaire, un incendie ou des inondations, des activités terroristes ou la menace d'activités terroristes, une fermeture de ports et d'aéroports et de dépôts de location de voitures, des travaux de construction locaux ou travaux routiers imprévus, des interventions de gouvernements nationaux ou locaux ou toute circonstance similaire indépendante de notre volonté.

6. ANNULATION EFFECTUÉE PAR VOUS.

Vous, ou tout membre de votre groupe, pouvez annuler vos vacances à tout moment, à condition que l'annulation soit effectuée par la même personne ayant fait la réservation et que cela nous soit communiqué par écrit. Comme cela entraîne des frais, nous conserverons toujours le montant de l'acompte et appliquerons également les frais d'annulation décrits ci-dessous : Veuillez noter qu'un montant de 50.- minimum par personne sera appliqué à toutes demandes de remboursement, ce montant correspond aux frais dossiers.

50 jours avant votre départ – perte du montant de l'acompte 30% du prix du voyage

Entre 49 et 15 jours avant votre départ - 75% du prix du voyage

Moins de 14 jours avant votre départ - 100% du prix du voyage

7. ANNULATION EFFECTUÉE PAR NOUS.

Nous nous réservons le droit en toutes circonstances d'annuler votre séjour. Cependant, en aucun cas nous n'annulerons votre séjour moins de 4 semaines avant la date de départ, sauf pour des raisons de force majeure ou votre non-paiement du solde final.

8. ASSURANCE.

Vous devez contracter une couverture d'assurance adéquate avant votre séjour. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les clauses de votre contrat d'assurance répondent à vos besoins, y compris les frais d'annulation si vous devez annuler votre séjour, et toute assistance à l'étranger en cas d'accident ou de maladie.

9. PASSEPORTS, VISAS ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ.

Ces informations sont valables pour les citoyens suisses et liechtensteinois. Les ressortissants d'autres Etats sont priés d'annoncer leur nationalité au moment de la réservation, afin que l'agence de réservation puisse les informer des prescriptions les concernant.

Votre agence de réservation part du principe que votre cas ne présente aucune particularité telle que double nationalité, apatridie, etc.

Les ressortissants d'un Etat Schengen qui se rendent depuis un Etat Schengen dans un autre Etat Schengen ne font pas l'objet de contrôles de passeport systématiques. Il n'en demeure pas moins qu'ils doivent être en mesure de présenter leurs papiers d'identité en tout temps. En d'autres termes, vous devez toujours être en possession du papier d'identité requis.

Lorsque des documents de voyage doivent être établis ou prolongés ou qu'un visa ou qu'une formalité spécifique d'entrée dans le pays, doit être demandée, tel que vaccins, etc., vous êtes personnellement responsable de ces démarches. Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que, de ce fait, vous êtes contraint de renoncer au voyage ou de le modifier, les clauses d'annulation sont applicables.

Les voyageurs sont personnellement responsables de l'observation des prescriptions valables en matière d'entrée, de santé et de devises. Veuillez vérifier avant le départ que vous êtes bien en possession de tous les documents requis.

Golf Trotter Sàrl vous rend attentif au fait que les frais de rapatriement sont à votre charge si l'entrée dans le pays vous est refusée. Golf Trotter Sàrl attire également expressément votre attention sur les suites judiciaires qu'entraîne l'importation illégale de marchandises et autres articles.

10. PLAINTES.

Dans l'hypothèse peu probable que vous rencontrez un problème, vous devez immédiatement en informer notre représentant local ou notre bureau pour tenter de résoudre ledit problème au plus tôt.

11. GÉNÉRAL.

Les réservations sont soumises aux modalités et conditions des fournisseurs au nom desquels Golf Trotter Sàrl agit au titre d'agents.